

Le 17 Mars 2022

Monseigneur,

Je m'adresse à votre Excellence au nom de tous les membres de l'association Domoun la Plaine. Celle-ci fut créée par des habitants du Village de Bourg Murat à la Plaine des Cafres, rejoints par d'autres citoyens de La Réunion. Elle a vu le jour au mois de septembre 2021 dans le cadre de la concertation préalable à la création par la Municipalité du Tampon d'un Parc d'attractions appelé Parc du Volcan. Celui-ci est fondé sur la volonté du 1^{er} magistrat de la Commune de développer des activités touristiques dans ce lieu pour créer des emplois.

Le projet prévoit ainsi, sur une surface de 15 ha appartenant à la Commune, d'implanter des aires de pique-nique et de jeux, des zones avec des cheminements de contemplation d'espèces végétales indigènes et/ou endémiques, ainsi que des activités ludiques et de sensations fortes. Parmi ces dernières activités de sensations fortes, le projet prévoit la mise en place de 10 tyroliennes, dont 6 de 525 m de long et 4 de 800 m.

Notre association, qui compte parmi ses membres des habitants de deux lotissements situés au pied du Piton Dugain et que lesdits tyroliennes doivent survoler à une quinzaine de mètres de hauteur, a, depuis les premières réunions de concertation, déclaré aux représentants de la Municipalité son opposition déterminée à l'implantation de cette attraction. En effet, elle nous pose une série de problèmes que je vais vous énoncer.

Atteinte à la qualité de vie pour les habitants du voisinage du futur Parc du Volcan

Alors même que l'idée de développer des activités touristiques - pour satisfaire l'attente de la population, qui monte à la Plaine des Cafres pour retrouver son air frais et surtout ses magnifiques paysages naturels - a du sens à nos yeux et rencontre notre entière adhésion, nous avons alerté la Municipalité, depuis le début de ce projet, sur les nuisances que les tyroliennes vont faire subir aux habitants de la Cité des Topazes et du lotissement du chemin du Piton Dugain, avec le passage au-dessus de leurs habitations de cette attraction. Une pétition auprès de la population avait même recueilli en 2019 plus de 3000 signatures.

Notre position a été confortée, en décembre 2021, par le rapport de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Il évoque à la fois les nuisances sonores sur un site jusqu'ici remarquable par la qualité de vie liée au calme qui y règne, mais aussi par la gêne occasionnée par le survol des habitations par 300 passages par jour de tyroliennes (estimation donnée par le maître d'ouvrage).

Atteintes à l'environnement

Alors que l'opinion publique est de plus en plus sensible aux risques d'atteinte à la biodiversité et les conséquences sur les différents écosystèmes, le projet de tyroliennes constitue une véritable menace à l'écosystème que représente le Piton Dugain, un domaine départemental classé EBC (Espace boisé classé).

Ce piton est le sanctuaire naturel de plusieurs espèces endémiques ou indigènes de la faune et de la flore réunionnaise. En faire le point de départ des tyroliennes avec une plateforme de plusieurs dizaines de mètres risque tout simplement de perturber cet écosystème et menacer de façon irréversible la biodiversité qu'il abrite.

De plus, ce piton n'est pas un massif basaltique. Il s'agit plutôt d'un cône éruptif volcanique, constitué de scories et de galets provenant des éruptions volcaniques, agglomérés dans le temps dans de la terre formée par l'humus et l'érosion. Pour y implanter une plateforme de 10 tyroliennes de plus de 500 m de longueur, il sera nécessaire, non pas seulement de mettre en place des constructions légères comme il est permis de faire en EBC, mais bien de réaliser des travaux de génie civil importants et imposants pour garantir la sécurité des candidats aux sensations fortes. Lors des derniers épisodes d'intempéries tropicales (Batsirai et Emnati), l'endroit a été sensiblement dévasté. C'est l'œuvre naturelle qui permet ensuite la régénération des espèces. Mais nous pouvons aussi imaginer ce qu'il en aurait résulté sur les installations de câbles et de pylônes des tyroliennes au-dessus des habitations citées plus haut : une véritable catastrophe pour les habitations et leurs habitants.

Enfin, les paysages de la Plaine des Cafres, même s'ils n'ont pas été répertoriés dans le Patrimoine mondial de l'UNESCO, font partie d'un tout qui s'est formé sur plusieurs millénaires. L'homme du XXIème siècle peut-il prétendre détenir tous les droits pour défigurer, dénaturer ces paysages qui étaient là bien avant lui, et pour laisser quoi aux générations à venir ? Des paysages dévastés par des artefacts inutiles et coûteux dans une région qui bat les records de pauvreté et du nombre d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Atteintes à un lieu de culte

Monseigneur, je termine cette présentation par un point essentiel pour bon nombre des membres de notre association, qui ont leurs racines dans ce terroir depuis de plusieurs générations.

Le sommet du Piton Dugain est le siège de plusieurs années d'une petite chapelle dédiée à la Vierge Marie (voir la photo ci-contre). C'est un lieu de pèlerinage pour les chrétiens de la Plaine des Cafres et au-delà, où ils viennent se recueillir et prier, dans la tranquillité et la beauté sans fard de ce sommet. Ce ne sont pas les quelques randonneurs qui prisent également ce lieu, qui viendraient le déranger ; bien au contraire, car cette rencontre permet aux uns et aux autres d'entrer en communication et de repartir avec la joie et la paix dans le cœur.

Or, la transformation du site en un lieu d'attractions est une menace non négligeable à l'intégrité et la tranquillité de ce lieu de culte. Le 10 avril prochain, une cérémonie aura lieu ici pour célébrer le retour de la statue de la Vierge Marie qui avait été dérobée il y a quelques temps. Les habitants du village se sont cotisés pour acquérir cette statue et l'installer à la place qui lui revient. C'est pour vous dire l'attachement de la population à cette chapelle.

C'est pour toutes ces raisons et en particulier la dernière, que nous adressons à vous, Monseigneur, afin de solliciter votre intervention auprès de l'édile de la Commune du Tampon pour lui faire entendre raison et de ne pas toucher à ce lieu sacré aux yeux de vos fidèles. De ne pas le marchandiser comme les autres espaces publics concernés par le projet de Parc du Volcan et de respecter la foi des chrétiens.

Nous serions également très honorés si vous nous accordiez une audience pour venir vous exprimer nos doléances.

Pour votre information, dans notre démarche, nous avons déjà été reçus par la Présidente du Conseil Régional, par deux vice-présidents du Conseil Départemental, par le Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement, par la SREPEN, l'IRT, mais jamais aucune réponse du Maire du Tampon à notre demande de dialogue avec la population. Nous savons que cette homme de foi saura vous écouter et accepter le dialogue attendu par les membres de Domoun la Plaine.

Je vous remercie de l'attention que vous avez accordée à cette lettre. Veuillez recevoir, Monseigneur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour l'association DOMOUN LA PLAINE

Et par délégation du Bureau Collégial,

DOMOUN LA PLAINE – domoun.la.plaine.974@gmail.com

M. Gilbert La Porte33, rue Bory de Saint Vincent Bourg Murat

97418 Plaine des Cafres